

# **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRUNCE**

## **SEANCE DU DIMANCHE 22 MARS 2026**

Membres en exercice : 11

Membres présents : 11

L'an deux mil vingt-six, le dimanche 22 mars à 10h, sur convocation du 16 mars, le conseil municipal de Fruncé s'est réuni sous la présidence de Monsieur Olivier DANIEL, maire.

Etaient présents : Mmes CHAUVEAU Laetitia, BAND'HOU Pauline, BERRIER Eugénie, FERRARO et ZERREN Emilie ; Mrs SERRE Frédéric, HUARD Bastien, LEJARDS Romain, CAZÉ-CHANLONG Alexis et RIVET Laurent

Secrétaire de séance : M SERRE Frédéric

M le Maire sortant ouvre la séance d'installation du nouveau conseil municipal élu le 15 mars 2026. Après avoir constaté que l'ensemble des élus était présent M le Maire sortant donne la parole au doyen de la séance M SERRE Frédéric.

### **Election du Maire**

M Frédéric SERRE, doyen de séance procède à l'élection du maire, il sollicite 2 assesseurs Mmes BAND'HOU Pauline et CHAUVEAU Laetitia et demande qui est candidat au poste de maire

M DANIEL se déclare candidat.

Le résultat du scrutin est

M DANIEL Olivier 11 voix

M DANIEL Olivier est élu Maire à l'unanimité, et est immédiatement installé

Création du nombre de poste d'adjoint

M le Maire informe que dans la précédente mandature il y avait 2 postes d'adjoint, il propose de reconduire ce nombre. Après avoir entendu cet exposé le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer 2 postes d'adjoints.

### **Election des adjoints**

M le Maire informe que l'élection des adjoints est modifiée, il s'agit cette année, de voter les adjoints par liste bloquée. Il demande donc qui est candidats :

M SERRE informe qu'il est candidat en tant que 1<sup>er</sup> adjoint avec Mme CHAUVEAU Laetitia en tant de 2<sup>ème</sup> adjointe.

Le résultat du scrutin est

Liste de M SERRE : 11 voix

M SERRE et Mme CHAUVEAU sont respectivement élus 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> Adjoints de la commune de Fruncé à l'unanimité/

### **Charte des Elus**

M le Maire donne lecture de la charte des Elus et un exemplaire est distribué à chaque élu.

### **Indemnité du Maire et des Adjoints**

M le Maire informe qu'il n'y a pas lieu de délibérer sur les indemnités du Maire puisque celle-ci est de plein droit à taux maximum, soit 28.10% de l'indice 1027. Il sollicite toutefois l'avis du conseil. A l'unanimité le conseil valide l'octroi du taux maximum à M le Maire soit 28.10% de l'indice 1027 soit 1155.06 bruts

Concernant les adjoints, les indemnités doivent être validé par délibération. Le taux maximum est de 10.89% de l'indice 1027 soit 447.64€. M le Maire rappelle que le taux choisit part le conseil en 2020 était de 5.94%. M le Maire demande si le conseil maintient ce taux.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité d'allouer 70% de taux maximum soit 7.62% de l'indice 1027. SOIT 313.22€ brut

## **Délégation au Maire**

M le Maire informe des délégations que le conseil peut accorder au Maire pour faciliter l'administration de la commune.  
Liste des délégations proposées :

- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions de cimetière
- D'accepter les dons et legs qui ne sont ni grevés ni de condition ni de charge
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 à L 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elles, dans les cas définis par le conseil municipal et de transiger avec le tiers dans la limite de 1000€
- De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subvention. Les conditions du Conseil Municipal sont : pour l'investissement de la commune : Achat-Travaux de voirie-Travaux d'aménagement-Travaux sur les bâtiments communaux (public/privés) (liste non exhaustive)

En cas d'empêchement du maire, le conseil municipal décide que les présentes délégations seront reprises par le conseil.

Le conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, valide à l'unanimité, les délégations au Maire telle que mentionnée ci-dessus.

. Départ de Mme Zerren Emilie à 10h30.

## **Commissions Communales**

Monsieur le Maire liste les différentes commissions communales afin que chacun puisse se positionner, après discussion la répartition des élus dans les différentes commissions est :

*Commission Appel d'Offre* : Tout le conseil municipal

*Commission Cimetière* : Mmes CHAUVEAU, présidente, BAND'HOU Pauline et FERRARTO Marion

*Commission Fêtes et Cérémonies* : Mme CHAUVEAU, présidente Mmes BAND'HOU Pauline, BERRIER Eugénie, FERRARO Marion, M CAZÉ-CHANLONG Alexis

*Commission Finance-Scolaire-Action Sociale* Mme CHAUVEAU, présidente Mmes BERRIER Eugénie et ZERREN Emilie

*Commission Travaux Voirie Chemins* M SERRE Frédéric président, Mrs Rivet Laurent, LEJARDS Romain, HUARD Bastien, CAZÉ-CHANLONG Alexis

*Commission Vallées-Urbanisme* M SERRE Frédéric président, Mrs Rivet Laurent LEJARDS Romain, HUARD Bastien, CAZÉ-CHANLONG Alexis

Mme BAND'HOU demande où sont les autres commissions. M le Maire informe que les autres sont de la compétence de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche, dès que le bureau (Président et Vice-Présidents) sera installé, les communes auront la liste des différentes commissions.

## **Proposition de délégués au SIRTOM**

Monsieur le Maire sollicite les élus pour savoir s'il y a des candidats qui souhaitent être délégués au Syndicat de ramassage des Ordures Ménagères. Après un tour de table M SERRE Frédéric se propose d'être délégué titulaire et Mme CHAUVEAU Laetitia déléguée suppléante.

## **Délégués SIVOP**

M le Maire informe que le Syndicat scolaire à vocation pédagogique SIVOP sollicite 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants. M le Maire est délégué titulaire de droit. Après délibération les délégués sont les suivants :

M DANIEL Olivier, M RIVET Laurent et Mme FERRARO Marion : délégués titulaires

Mmes BAND'HOU Pauline, BERRIER Eugénie et ZERREN Emilie déléguées suppléantes

L'ordre du jour ayant été abordé et n'ayant plus de questions diverses, la séance est levée à 12h